

**DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT  
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE  
AU PRIX DE 441,10 EUROS PAR ACTION**

**VISANT LES ACTIONS DE LA  
Société des Hôtels et Casino de Deauville SA (SHCD)**

INITIÉE PAR



*Groupe*  
**Lucien Barrière**

PRÉSENTÉE PAR



**SOCIETE GENERALE**  
Corporate & Investment Banking

**Avis important**

Sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers, à l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent projet, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions SHCD qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de bourse suivant le jour de clôture de l'offre à Groupe Lucien Barrière SAS, moyennant une indemnisation de 441,10 euros par action SHCD.

Le présent communiqué relatif à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 25 mai 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est établi et est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-16 et suivants du Règlement général de l'AMF.

**L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION CONJOINTE AUX SOCIETES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE ET GROUPE LUCIEN BARRIERE SAS RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF.**

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site Internet du Groupe Lucien Barrière ([www.Lucienbarriere.com](http://www.Lucienbarriere.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Groupe Lucien Barrière SAS – 35, boulevard des Capucines – 75002 Paris ;
- Société des Hôtels et Casino de Deauville SA – 2, rue Edmond Blanc – 14800 Deauville ;
- Société Générale : CAFI/ECM/EXE– 17, cours Valmy – 92972 Paris-La Défense Cedex.

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, Groupe Lucien Barrière SAS (ci-après « **GLB** » ou l'« **Initiateur** ») a déposé le 25 mai 2007, auprès de l'AMF, un projet d'offre publique de retrait (ci-après l'« **Offre** ») suivie immédiatement d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société des Hôtels et Casino de Deauville (ci-après « **SHCD** » ou la « **Société** »), qu'il ne détient pas à ce jour, et s'est engagé auprès des actionnaires de SHCD à acquérir leurs actions au prix unitaire de 441,10 euros sans aucune limitation du nombre d'actions qui pourraient être apportées à l'Offre pendant une période de 10 jours de bourse.

## Communiqué de presse

L'Offre est présentée par la Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur.

Il est rappelé que l'Initiateur détient à ce jour 1 161 552 actions SHCD, représentant 96,19% du capital et des droits de vote de la Société. L'Offre porte donc sur la totalité des 45 995 actions SHCD non encore détenues par l'Initiateur, étant précisé que SHCD ne détient aucune de ses propres actions.

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire sera mise en œuvre. Les actions SHCD qui n'auraient pas été présentées à l'Offre seront transférées à GLB, moyennant indemnisation d'un montant identique au prix de l'Offre, soit 441,10 euros pour chaque action SHCD, nette de tous frais, et radiées de l'Eurolist d'Euronext Paris SA.

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par Société Générale selon les principales méthodes usuelles d'évaluation. Le prix de l'Offre de 441,10 euros par action fait ressortir les primes suivantes :

	Borne basse	Valeur centrale	Borne haute
Actualisation des flux de trésorerie disponibles	+45.3%	+29.5%	+14.5%
Comparaisons boursières	+25.4%	-	+16.6%
Multiples de transactions comparables	-	+6.6%	-
Multiple du Rapprochement de 2004 et de l'OPAS de 2005	-	+7.1%	-
Prix du Rapprochement de 2004 et de l'OPAS de 2005	-	+0.0%	-
Cours au 23/04/2007	-	-11.6%	-
Moyenne pondérée 1 mois au 23/04/2007	-	-9.5%	-
Moyenne pondérée 3 mois au 23/04/2007	-	-7.5%	-
Moyenne pondérée 6 mois au 23/04/2007	-	-4.8%	-
Moyenne pondérée 60 jours de cotation au 23/04/2007	-	-4.0%	-
Moyenne pondérée depuis la clôture de l'OPAS au 23/04/2007	-	-0.2%	-

Conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Eric Le Fichoux et Olivier Peronnet, mandaté par le conseil d'administration de SHCD le 23 avril 2007 en qualité d'expert indépendant a confirmé le caractère équitable du prix par action de 441,10 euros offert aux actionnaires minoritaires. La conclusion du rapport établi par le cabinet Finexsi est reprise ci-après :

« Les valeurs par action obtenues par la mise en œuvre des différentes méthodes s'inscrivent dans une fourchette de 411,9 € à 444,9 €. L'offre de GLB fait apparaître une prime de 5% par rapport à la méthode intrinsèque de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette méthode constitue à notre avis le critère dominant dans le présent contexte en continuité d'exploitation et en l'absence de tout projet de cession d'actifs à court terme identifié. Cette offre fait également apparaître des primes de 6% et 7% par rapport aux approches analogiques par les comparables boursiers et par référence aux opérations sur le capital de SHCD en 2004-2005. La valeur par action issue de l'approche par la somme des parties est très proche du prix d'offre. Cette approche qui reconnaît une valeur plus importante à la composante immobilière du patrimoine de SHCD n'est cependant pas la plus pertinente, en l'absence de projet de réalisation de tout ou partie de ce patrimoine à court terme. Le prix d'offre proposé par GLB s'inscrit dans la fourchette haute de notre approche d'évaluation multicritère. En conséquence, nous considérons que le prix offert de 441,10 € dans le cadre de la présente offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires minoritaires.

Fait à Paris, le 21 mai 2007

Eric Le Fichoux et Olivier Peronnet »

## Communiqué de presse

Le conseil d'administration de SHCD qui s'est réuni le 24 mai 2007 sous la présidence de Monsieur Desseigne, président du conseil d'administration de SHCD, afin d'examiner le projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire déposé par GLB a décidé, à l'unanimité de ses membres, que le projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire est conforme à l'intérêt de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires et recommande en conséquence à tous les actionnaires de la Société d'apporter leurs titres dans le cadre de l'Offre.

### Contact

Manuella Isnard

☎ +33 1 42 86 54 00

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Lucien Barrière SAS décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.*

*Le présent communiqué est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).*